

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**VILLE
de
MORESTEL**

N° 51/2022	Objet : Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé – Rénovation Maison de l'Amitié.
------------	---

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération° 16-2020 du 27 mai 2019 portant délégation du conseil municipal au Maire, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022,
- Vu la proposition de la société ELYFEC SASU pour une mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé concernant les travaux de rénovation de la salle de l'amitié.

DECIDE :

Article 1

D'ATTRIBUER une mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé - catégorie 2, pour les travaux de rénovation de la salle de l'amitié, à la société ELYFEC SASU, 29 rue Condorcet, 38090 VAULX MILIEU pour un montant de 3045 € HT, soit 3654 € TTC comprenant la phase de conception et la phase de réalisation.

Article 2

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 21 octobre 2022,

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221021-DC-51-2022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022